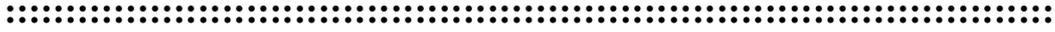




**VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS, ACTES DE TORTURE,
TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS : MUTINERIES DANS
LES PRISONS CENTRALE DE KODENGUI A YAOUNDE ET DE BUEA
DANS LE SUD-OUEST,
SYNTHESE DU REDHAC DEVANT LA PRESSE LE 31 JUILLET 2019 A
DOUALA**



Mesdames et messieurs les journalistes, très chers lanceurs d'alertes, le Cameroun traverse actuellement une situation de tumulte grave dont l'un des effets induits est inéluctablement la violation flagrante des droits humains. Les mutineries enregistrées la semaine dernière tour à tour dans les prisons centrales de Yaoundé-Kondengui et de Buéa ne sont en vérité que la face visible de l'iceberg. Et pour cause, le risque de récurrence et même d'aggravation des tensions en milieu carcéral est en effet plus élevé qu'on ne le pense, il n'est d'ailleurs pas exagéré de parler de ces centres de détention où se pratiquent plus que par le passé les actes de tortures, les traitements inhumains et dégradants comme de véritables volcans en ébullition. Il est donc plus qu'urgent de trouver et d'implémenter sans délais des solutions idoines dans la plupart pour ne pas dire dans toutes les prisons Camerounaises avant qu'on ne débouche si on n'y prend garde à des situations aux conséquences plus extrêmes. D'ailleurs le silence prolongé des autorités plus d'une semaine après ces manifestations dans ces deux prisons alors que ces mêmes autorités sont souvent plus promptes à communiquer pour des faits beaucoup moins préoccupants montre à suffisance qu'il y'a des non-dits dans ces affaires, disons même que ce mutisme peut à juste titre être considéré comme une sorte d'aveu d'incompétence. Au demeurant, il faut le noter, ce qui a été vécu était fort prévisible si l'on s'en tient simplement au premier et véritable élément déclencheur connu de tous à savoir la sempiternelle problématique de la surpopulation carcérale. Pour ne prendre que le cas de la prison centrale de Yaoundé-Kondengui construite faut-il le rappeler en 1968 pour une capacité d'accueil initiale de 800 pensionnaires, elle caracole aujourd'hui à un peu plus de 4.800 locataires pour un effectif global d'environ 347 gardiens de prisons explosant ainsi le ratio selon les normes internationales qui est de 3 à 5 prisonniers pour 1 gardien de prison. Dès lors, il est loisible de comprendre que les agents de l'administration pénitentiaire très souvent en situation de débordement emploient des méthodes abusives (traitements inhumains) pour essayer d'y maintenir l'ordre.

Mesdames et messieurs les journalistes, parlant concrètement de cette question de la surpopulation carcérale, il convient de le mentionner pour le déplorer, selon les chiffres en notre possession, environ 3/4 des effectifs de ces personnes emprisonnées actuellement au Cameroun c'est-à-dire la grande majorité est constituée de prévenus (entendez ceux et celles encore en attente de leurs jugements définitifs), contre 1/4 seulement de détenus (ayant déjà connu des condamnations). Parmi ces détenus figurent plusieurs personnes maintenues en prison au motif du non paiement de la contrainte par cor, sous-entendu des personnes ayant déjà purgé leurs peines privatives de liberté mais ne s'étant juste pas encore acquitté des amendes pécuniaires assorties à leurs condamnations. Sachez par exemple que dans notre contexte, une amende d'un montant de 50 milles francs CFA non payée correspond à 6 mois d'emprisonnement, 1 an pour 100 milles francs d'amendes. Or il suffirait par exemple de faire appliquer les dispositions prévues en matière de peines alternatives pour amorcer la décongestion. Une autre raison qui explique cette surpopulation carcérale a pour nom les



lenteurs des procédures dues quelques fois à l'insuffisance du personnel judiciaire et des moyens. Mais de manière irrévocable, la véritable cause de ce phénomène est sans conteste la corruption ambiante qui entoure le traitement des dossiers de l'arrestation à la mise sous mandat de dépôt jusqu'au jugement. À cela, il faut ajouter la politisation qui entoure la mise en place depuis 2006 de l'opération dite épervier dont il est difficile d'avoir de manière claire une visibilité et une lisibilité sur les cas et les procédures, idem pour les dossiers contenus dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la crise dite anglophone ou encore celle post-électorale, toutes entachées de velléités de surenchères avec accentuation de leur complexité par l'entrée en scène fort critiquable du tribunal militaire pour juger des civils dans l'irrespect total des conventions internationales signées.

Mesdames et messieurs les journalistes, le bilan des dernières mutineries laisse songeur et interrogateur. À la prison centrale de Buea, on parle de sources officielles de 43 prévenus/détenus blessés, (nos sources quant à elles évoquent plus d'une cinquantaine), 2 blessés parmi les éléments de forces de l'ordre, l'incendie de certains locaux, le saccage du magasin des vivres. Des conséquences plus accrues à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui comme certains d'entre vous l'ont d'ailleurs relayé: les bureaux de l'intendant et du chef de bureau de la discipline des détenus brûlés, certaines cellules dans les quartiers spéciaux des prisonniers dits de luxe vandalisés, quelques-uns d'entre eux blessés et des coups de feu tirés durant une bonne partie de la nuit de la mutinerie. À la suite, l'on a noté et nous sommes entrain de documenter ces cas, des déportations massives sous forme de tortures physiques et autres traitements inhumains et dégradants infligés à ceux que le gouvernement, les autorités judiciaires et de l'administration pénitentiaire ont qualifié dans une véritable cacophonie de "meneurs" sans que des résultats d'enquêtes probants ne l'ai démontré. Parmi ces cas qui nous préoccupent on dénombre ceux des nommés Mamadou Yacouba Mota, ManchoBibixy et les sieurs Conrad, Terence, Anama Jules pour ne citer que ceux-là (vous trouverez en annexe une liste plus étoffée de ces détenus arbitrairement et nuitamment enlevés de leurs couchettes à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui pour Des destinations inconnues et violation de **l'article 6 des Directives et Principes sur le Droit à un Procès Equitable et l'Assistance Judiciaire en Afrique de la CADHP**). Le REDHAC vous informe qu'ils sont en vie. Des images de certains d'entre eux ayant fait le tour des réseaux sociaux et des éléments en notre possession démontrent à suffisance qu'ils ont subies des actes de tortures physiques, psychologiques et autres traitements inhumains et dégradants en violation des articles 7 du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDCP) des Nations Unies et des **Directives et Principes sur le Droit à un Procès Equitable et l'Assistance Judiciaire en Afrique de la CADHP**). C'est inacceptable dans un État dit de droit et le REDHAC tient sans ambages pour responsables les autorités Camerounaises s'il arrivait quoique ce soit à ces prisonniers. Aussi, le REDHAC urge et ce sans délais le gouvernement à éclairer avec preuves à l'appui l'opinion nationale et internationale de ces cas sur lesquels pèsent des soupçons de suspicion. Pour que nul n'en ignore, le REDHAC qui se tient solidaire tant sur la forme que sur le fond du rapport de Amnesty international, demande toute affaire cessantes les démissions sans autre forme de procès du Ministre de la Justice, du Secrétaire d'État en charge de l'Administration Pénitentiaire et du Directeur de l'Administration Pénitentiaire, puis l'ouverture d'une enquête judiciaire élargie aux membres du parlement, de la commission des droits de l'homme et des libertés et des organisations de la société civiles à l'encontre des agents des forces de l'ordre et des donneurs d'ordre à la solde de la déportation et de la torture des prisonniers afin non seulement d'établir les responsabilités mais surtout que les coupables répondent de leurs actes. De même, le REDHAC interpelle la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples



(CADHP) et le Comité des Nations Unies pour les Droits Civils et Politiques (CNUDCP) de condamner les actes suscités et d'exiger du gouvernement d'accepter une mission internationale indépendante d'enquêtes sur les graves violations des Droits Humains et exactions qui se sont multipliées sur le sol Camerounais depuis la lutte contre la secte terrorisme Boko Haram et qui se sont aggravés depuis 2017 dans la Crise sociopolitique du Nord-Ouest et Sud-Ouest et la Crise poste électorale de 2018, sachant que le Cameroun est signataire de la Charte et membre des Nations Unies.

Mesdames et messieurs les journalistes, nous saisissons cette occasion d'échanges avec vous qui êtes dans votre rôle régalien aussi des gendarmes de la société et partant du respect des droits humains et chiens de garde de toute formes d'injustices sociales pour condamner avec la dernière énergie l'utilisation disproportionnée de la force alors que les problèmes légitimes posés depuis fort longtemps par les prévenus/détenus devaient plutôt faire l'objet d'attention particulière suivies de solutions structurelles et fonctionnelles. Parmi ces problèmes, on peut citer les délais assez long accordés à ces prévenus pour être présenté à un juge d'instruction; la violation du droit à la santé avec des centres de santé comparables à de véritables mouiroirs alors qu'il suffirait d'aménager ces dispositifs et les doter du matériel et du personnel adéquat; la violation du droit à une alimentation saine sachant que la pension pénale non satisfaisante en qualité et en quantité (véritable bourratif très souvent constitué de riz et de haricots cuisiné dans des conditions infâmes) laisse à désirer; la violation du droit à la vie privée et à l'intimité dont les espaces de visite sont grossièrement ouverts; le droit à l'éducation et à l'insertion sociale au rabais dans une inconcevable roublardise; et pire, des conditions de couchettes digne des camps d'ignominie humaine démontrant à suffisance le peu de considération accordée à la personne humaine dans ces lieux pourtant dédiés à la réinsertion sociale. Voilà en vérité de manière non exhaustive les raisons qu'on peut considérer comme les causes à la solde de l'instinct de survie des personnes privées de liberté qui vivent au quotidien dans un inimaginable inconfort expliquant les tensions permanentes en milieu carcéral au Cameroun et qui conduisent à ces mutineries fréquentes.

Mesdames et messieurs les journalistes, il convient également de s'étonner des manœuvres de deux poids deux mesures qui entourent le traitement des cas des personnes poursuivies dans le cadre de la crise post-électorale. Tout en prenant acte des 39 membres et cadres du Mrc récemment libérés, il y'a tout de même lieu de s'interroger du sort réservé aux autres personnes ayant pourtant fait l'objet d'interpellations puis d'arrestations dans les mêmes circonstances et parfois dans les mêmes lieux. Rien ne justifie en effet la libération de certains et pas d'autres mais pis encore que ceux de cette deuxième catégorie, environ 105 hommes et femmes soient purement et simplement renvoyés devant le tribunal militaire. Toutes choses qui tendent à conforter l'idée selon laquelle on a ainsi quitté le terrain purement judiciaire pour nous déporter allègrement dans la politisation de cette procédure. Nous exigeons pour cela que des clarifications soient apportées par les autorités en charge de ce dossier, et davantage sur certains cas qui nous paraissent particulièrement étranges à l'instar de celui du sieur Christian Marcel Moumeni qui sans qu'on ne sache trop pourquoi est victime et ce manière grossière d'actes judiciaires discriminatoires. En effet, après avoir subit une série de violations lors de son arrestation musclée fin janvier 2019, le sus-nommé appartenant pourtant à la vague des 39 dont nous avons fait mention plus haut, et notifié le 12 Juillet dernier d'une ordonnance rendue la veille par le Tribunal Militaire de Yaoundé clôturant l'information judiciaire ouverte à son encontre a curieusement été maintenu dans les geôles sans justification aucune et est de même des 8 jeunes étudiants (Raymond Jules Anama (ancien



de l'ADDEC), NDIM Juliette (étudiante), Dr. OuembaKuete Christian, ZebazeTakoubo, KAMENI Wtchadji Christian, Mbakop Yannick (ADDEC), Jean Stanislas TOKAM (ADDEC) et TALLA Gilles Samuel (ADDEC) qui parce que ayant fait un selfy demandant la démission du président sont aujourd'hui renvoyés devant le tribunal militaire pour : « *hostilité et atteintes contre la sureté de l'Etat* ». Les cas de disparition et/ ou exécution sommaire ou extra judiciaire (MOWHA Franklin), des menaces et représailles à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains et des femmes Défenseurs.

Par ailleurs, nous continuons à nous indigner du fait que plusieurs personnes arrêtées dans le cadre de la crise anglophone avec pour lieu de résidence les régions du Nord Ouest et Sud Ouest aient plutôt été déportées dans les prisons de Yaoundé très loin des proches membres de leurs familles. Le plus à plaindre étant que depuis deux ans, certains d'entre eux n'ont toujours pas été présentés à un juge d'instruction alors qu'on fait peser sur eux de lourds soupçons d'actes de terrorisme, ceci en violation flagrantes de **l'article 5 SUR LE DROIT A ETRE JUGER SANS RETARD EXCESSIVEDES DIRECTIVES ET PRINCIPES SUR LE DROIT A UN PROCES EQUITABLE ET L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EN AFRIQUE DE LA CADHP ET L'ARTICLE 9 PARAGRAPHE 3 DU PIRDCP.**

Une méprise manifeste qui démontre elle aussi le caractère politisé et politique de cette crise, et qui peut donc aisément expliquer sa complexité et l'incapacité finalement à trouver des pistes de sortie de crise.

Voilà mesdames et messieurs les journalistes et chers lanceurs d'alertes, le point complet de la situation subséquente à ces récentes mutineries que nous voulions partager avec vous.

Nous vous remercions pour votre aimable et cordiale disponibilité.



HUMAN RIGHTS VIOLATIONS, ACTS OF TORTURE, INHUMAN AND DEGRADING TREATMENT: MUTINIES IN THE CENTRAL PRISONS OF KODENGUI IN YAOUNDE AND BUEA IN THE SOUTH-WEST,

REDHAC SUMMARY IN FRONT OF THE PRESS ON 31 JULY 2019 IN DOUALA

DOUALA 31 JULY 2019

Ladies and gentlemen, journalists, dear whistleblowers, Cameroon is currently going through a situation of serious turmoil, one of the effects of which is inevitably the flagrant violation of human rights. The mutinies recorded last week in turn in the central prisons of Yaoundé-Kondengui and Buéa are in truth only the face of the iceberg. And for good reason, the risk of recidivism and even aggravation of tensions in prison is indeed higher than we think, It is not an exaggeration to talk about these detention centres, where torture, inhuman and degrading treatment, such as boiling volcanoes, is practised more than in the past. It is therefore more than urgent to find and implement without delay appropriate solutions in most, not to say in all Cameroonian prisons, before we lead if we take care of situations with more serious consequences extreme. Moreover the prolonged silence of the authorities more than a week after these demonstrations in these two prisons while these same authorities are often more prompt to communicate for much less worrying facts shows to sufficiency than There are no--In this case or cases, let us even say that this silence can rightly be considered as a kind of admission of incompetence. It should also be noted that what was experienced was very predictable if we simply stick to the first and true trigger known to all, namely the eternal problem of prison overcrowding. To take only the case of the central prison of Yaoundé-Kondengui built need to be recalled in 1968 for an initial capacity of 800 boarders, Today, it is home to just over 4,800 tenants for a total staff of about 347 prison guards, thus exploding the ratio according to international standards of 3 to 5 prisoners for 1 prison guard. It is therefore possible to understand that prison administration officers very often in situations of overflow use abusive methods (inhuman treatment) to try to maintain order there.

Ladies and gentlemen of the press, speaking concretely on this issue of prison overcrowding, it should be mentioned to deplore, according to the figures in our possession, about 3/4 of the number of people currently imprisoned in Cameroon, that is to say the vast majority are defendants (hear those who are still waiting for



their final judgments), against only 1/4 of detainees (with previous convictions). Among these detainees are several persons held in prison on the grounds of non-payment of compulsion, That is to say, people who have already served their custodial sentences but who have not yet paid the fines associated with their convictions. For example, in our context, a fine in the amount of 50,000 CFA francs unpaid is equivalent to 6 months in prison, 1 year for 100,000 francs in fines. However, it would be enough, for example, to enforce the provisions on alternative sentences to start the decongestion. Another reason for this overcrowding is the slowness of the procedures, sometimes due to insufficient staff and resources. But irrevocably, the real cause of this phenomenon is without a doubt the environmental corruption that surrounds the handling of files from the arrest to the placing under warrant of deposit until the judgment. To this must be added the politicization surrounding the implementation since 2006 of the so-called hawking operation, which makes it difficult to have a clear visibility and legibility on cases and procedures, idem for the files contained in the fight against terrorism, the so-called anglophone or post-election crisis, All of them were marred by the desire to outbid the military tribunal, which was very critical of its entry into the scene, in order to try civilians in total disregard for the international conventions signed.

Ladies and gentlemen of the press, the record of the last mutinies leaves you wondering and questioning. In the central prison of Buéa, we speak of official sources of 43 accused/detainees injured (our sources as for them evoke more than fifty), 2 wounded among the elements of the police force, the fire of certain premises, the ransacking of the food store. Greater consequences at the Yaoundé-Kondengui Central Prison, as some of you have also relayed: the offices of the Intendant and the Head of the Office of the Discipline of Burned Prisoners, some cells in the special quarters of so-called vandalized luxury prisoners, some injured and shots fired during much of the night of the mutiny.

As a result, we have noted and are documenting these cases, mass deportations in the form of physical torture and other inhuman and degrading treatment inflicted on those whom the government, The judicial authorities and the prison administration have described in a cacophony as "leaders" without the results of conclusive investigations have shown. Among these cases that concern us are those of the named Mamadou Yacouba Mota, Mancho Bibixy and the sieurs Conrad, Terence, Anama Jules to name only those (Attached you will find a more detailed list of these detainees arbitrarily and overnight taken from their berths in the central prison of



Yaoundé-Kondengui for unknown destinations and violation of Article 6 of the ACHPR Guidelines and Principles on the Right to a Fair Trial and Legal Assistance in Africa). REDHAC informs you that they are alive. Images of some of them who have visited social networks and elements in our possession show enough that they have suffered acts of physical torture, Psychological and other inhuman and degrading treatment in violation of Articles 7 of the International Covenant on Civil and Political Rights (PIRDGP) of the United Nations and the ACHPR Guidelines and Principles on the Right to a Fair Trial and Judicial Assistance in Africa). This is unacceptable in a so-called constitutional state, and REDHAC holds the Cameroonian authorities to account if anything happens to these prisoners. Therefore, REDHAC urges the government without delay to provide evidence to support the national and international opinion of these cases on which there are suspicions of suspicion. So that no one is unaware, the REDHAC, which stands in solidarity both on the form and on the substance of the report of Amnesty International, demands every case ceases the resignations without any other form of trial of the Minister of Justice, the Secretary of State in charge of the Penitentiary Administration and the Director of the Penitentiary Administration, then the opening of a judicial inquiry extended to members of parliament and of the Committee on Human Rights and Freedoms against law enforcement officers and contractors in the line of deportation and torture of prisoners in order not only to establish responsibility, but above all to hold the guilty accountable for their actions. Similarly, REDHAC calls on the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR) and the United Nations Committee on Civil and Political Rights (UNCITRAL) to condemn the actions and to demand that the government know that Cameroon is a signatory to the Charter and a member of the United Nations.

Ladies and gentlemen journalists, we take this opportunity of exchanges with you who are in your regalian role also of the gendarmes of the society and starting from the respect of the human rights and guard dogs of all forms of social injustices to condemn with the last energy the disproportionate use of force whereas the legitimate problems posed for a very long time by the accused/detainees had to be the object of special attention followed by structural and functional solutions. Among these problems, we can mention the long enough time given to these defendants to be presented to a examining magistrate; the violation of the right to health with health centres comparable to genuine death parlours when it would be sufficient to



fit these devices and to equip them with adequate equipment and personnel; the violation of the right to a healthy diet, knowing that the penal pension is unsatisfactory in quality and quantity (a real stock market very often consisting of rice and beans cooked in infamous conditions) deficient; the violation of the right to privacy and intimacy whose visiting spaces are grossly open; the right to education and social integration at a discount in an inconceivable ruble; and worse, conditions of berths worthy of the camps of human ignominy showing to sufficiency the little consideration accorded to the human person in these places yet dedicated to social reintegration. These are in fact not exhaustive reasons that can be considered as the causes for the survival instinct of prisoners who live daily in an unimaginable discomfort explaining the permanent tensions in the environment prison in Cameroon and which lead to these frequent mutinies.

Ladies and gentlemen of the press, we should also be surprised by the double standard in dealing with the cases of those prosecuted in the context of the post-election crisis. While acknowledging the 39 members and executives of the recently released Mrc, Nevertheless, there is reason to question the fate of other people who have been arrested in the same circumstances and sometimes in the same places. There is no justification for the release of some and not others, but even more so than those in this second category, about 105 men and women are simply sent to the military tribunal. All things that tend to support the idea that we have thus left the purely judicial field to happily deport us into the politicization of this procedure. For this we demand that clarifications be made by the authorities in charge of this file, and more on certain cases which seem particularly strange to us, such as that of Mr Christian Marcel Moumeni, who, without anyone really knowing why he is the victim and this gross way of discriminatory judicial acts. After having suffered a series of violations at the time of his forceful arrest at the end of January 2019, despite the fact that the above-named member belonged to the wave of 39 mentioned above, and notified on 12 July of an order issued the day before by the Military Court of Yaoundé closing the judicial overturn opened against him was curiously maintained in the jails without any justification and the same of the 8 students (Raymond Jules Anama (former ADDEC member), NDIM Juliette (student), Dr. Ouemba Kuete Christian, Zebaze Takoubo, KAMENI Wtchadji Christian, Mbakop Yannick (ADDEC), Jean Stanislas TOKAM (ADDEC) and TALLA Gilles Samuel (ADDEC) who because having made a selfie requesting the resignation of the president are today referred to the military court for: «hostility and attacks against the security of the



State», cases of extrajudicial or extrajudicial disappearances and/or executions, threats and reprisals against human rights defenders and women defenders.

On the other hand, we continue to be outraged by the fact that a number of people arrested in the context of the English-speaking crisis with their place of residence in the North-West and South-West regions were instead deported to the prisons of Yaoundé away from close family members. The most to complain is that in the past two years, some of them have still not been presented to an examining magistrate when they are under heavy suspicion of acts of terrorism, this in flagrant violation of Article 5 ON THE RIGHT TO BE TRIED WITHOUT UNDUE DELAY ON THE CADHP DIRECTIVES AND PRINCIPLES ON THE RIGHT TO A FAIR PROCESS AND JUDICIAL ASSISTANCE IN AFRICA AND ARTICLE 9 PARAGRAPH 3 OF PIRDCP. A clear misunderstanding which also demonstrates the politicized and political character of this crisis, and which can therefore easily explain its complexity and the inability ultimately to find ways out of the crisis.

This, ladies and gentlemen, journalists and whistleblowers, is the full picture of the situation following the recent mutinies that we wanted to share with you.

We thank you for your kind and cordial availability.